



RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 02441

Numéro SIREN : 791 788 987

Nom ou dénomination : ARTISANS QUALIF' ENERGIES

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2017 sous le numéro de dépôt 11628

M628

## ARTISANS QUALIF' ENERGIES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 500.00 Euro

Siège social : 30 boulevard Jean Baptiste Vérany

06300 NICE

791 788 987 RCS

---

### PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le trente juin, à dix heures ,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Mademoiselle Romane INGIGLIARDI, propriétaire de	1 part
- Monsieur Frédéric INGIGLIARDI, propriétaire de	99 parts

soit un total de	100 parts
sur les cent (100) parts composant le capital social.	

Monsieur Frédéric INGIGLIARDI préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- l'ordonnance rendue par le Président du tribunal de commerce, prorogeant le délai de tenue de l'assemblée,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 août 2016,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 août 2016,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2016,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,

- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 août 2016, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIÈME RESOLUTION**

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **TROISIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2016, s'élevant à 109.75 €, de la manière suivante :

- Un résultat de ..... 109.75 €
- Une somme de 109.75 € affectée en totalité au compte "Autres réserves".

### **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **QUATRIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

**Le gérant :**

- Frédéric INGIGLIARDI



**Les associés ou leurs représentants :**

- Romane INGIGLIARDI



# **ARTISANS QUALIF' ENERGIES**

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 500.00 Euro

Siège social : 30 boulevard Jean Baptiste Vérany

06300 NICE

791 788 987 RCS

## **RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2016**

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017**

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 août 2016, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	31/08/2016 12 mois	31/08/2015 12 mois	Ecart %
<b>BILAN ACTIF</b>			
Total des immobilisations corporelles	2 252.06	3 369.95	-33.17
Total des immobilisations financières	60.00	60.00	0.00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 312.06</b>	<b>3 429.95</b>	<b>-32.59</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Matières premières et approvisionnements	16 050.40	4 152.39	286.53
Stocks et en-cours	20 650.40	8 152.39	153.30
Clients et comptes rattachés	13 164.06	14 386.12	-8.49
Autres créances	107.00	2 031.53	-94.73
<b>Créances</b>	<b>13 271.06</b>	<b>16 417.65</b>	<b>-19.17</b>
Disponibilités	3 931.22	9 453.87	-58.42
<b>Total des disponibilités hors charges constatées d'avance</b>	<b>3 931.22</b>	<b>9 453.87</b>	<b>-58.42</b>
Charges constatées d'avance	63.69	0.00	100.00

<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	37 916.37	34 023.91	11.44
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>40 228.43</b>	<b>37 453.86</b>	<b>7.41</b>
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	2 252.06	3 369.95	-33.17
<b>Total des immobilisations financières</b>	60.00	60.00	0.00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 312.06</b>	<b>3 429.95</b>	<b>-32.59</b>
 <b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Matières premières et approvisionnements	16 050.40	4 152.39	286.53
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>20 650.40</b>	<b>8 152.39</b>	<b>153.30</b>
Clients et comptes rattachés	13 164.06	14 386.12	-8.49
Autres créances	107.00	2 031.53	-94.73
<b>Créances</b>	<b>13 271.06</b>	<b>16 417.65</b>	<b>-19.17</b>
Disponibilités	3 931.22	9 453.87	-58.42
<b>Total des disponibilités hors charges constatées d'avance</b>	<b>3 931.22</b>	<b>9 453.87</b>	<b>-58.42</b>
Charges constatées d'avance	63.69	0.00	100.00
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>37 916.37</b>	<b>34 023.91</b>	<b>11.44</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>40 228.43</b>	<b>37 453.86</b>	<b>7.41</b>

## BILAN PASSIF

<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	1 500.00	1 500.00	0.00
Réserve légale	712.98	712.98	0.00
Autres réserves	19 305.83	13 546.57	42.51
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>109.75</b>	<b>5 759.26</b>	<b>-98.09</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>21 628.56</b>	<b>21 518.81</b>	<b>0.51</b>
 <b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 147.07	5 375.13	-60.06
Autres dettes	16 452.80	10 559.92	55.80
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>18 599.87</b>	<b>15 935.05</b>	<b>16.72</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>40 228.43</b>	<b>37 453.86</b>	<b>7.41</b>

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>31/08/2016</b>	<b>31/08/2015</b>	<b>Ecart %</b>
<b>Durée</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>	

Chiffre d'affaires net (hors taxes)	135 620.65	212 890.84	-36.30
Production stockée et immobilisée	11 898.01	-14 093.07	184.42
Coût des achats et charges externes	118 181.56	166 389.14	-28.97
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>29 337.10</b>	<b>32 408.63</b>	<b>-9.48</b>
Impôts, taxes et versements assimilés	2 561.52	2 306.29	11.07
Charges de personnel	26 153.81	20 357.52	28.47
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>621.77</b>	<b>9 744.82</b>	<b>-93.62</b>
Autres produits	1 411.53	472.84	198.52
Dotations aux amortissements et provisions	1 575.39	1 602.61	-1.70
Autres charges	0.74	143.79	-99.49
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>457.17</b>	<b>8 471.26</b>	<b>-94.60</b>
Résultat financier	21.87	73.79	-70.36
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>479.04</b>	<b>8 545.05</b>	<b>-94.39</b>
Résultat exceptionnel	-297.29	-1 930.79	84.60
Impôt sur les bénéfices	72.00	855.00	-91.58
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>109.75</b>	<b>5 759.26</b>	<b>-98.09</b>

### **Situation et activité de la société au cours de l'exercice**

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 135 620.65 € contre 212 890.84 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 36.30 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 148 473.02 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 1 575.39 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 20 357.52 € à 26 153.81 €, soit une progression de 28.47 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 457.17 € contre 8 471.26 € pour l'exercice précédent, marquant une diminution de 94.60 %.

Le résultat financier, d'un montant de 21.87 €, contre 73.79 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 479.04 €, contre 8 545.05 € au 31 août 2015.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -297.29 €, contre -1 930.79 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 72.00 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 109.75 €, représentant 0.08 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en régression de -98.09 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 5 759.26 €, soit 2.71 % du chiffre d'affaires.

### **Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

## **Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

## **Activité de la société en matière de recherche et développement**

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

## **Prises de participations**

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

## **Proposition d'affectation du résultat**

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 109.75 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de ..... 109.75 €
- Une somme de 109.75 € affectée en totalité au compte "Autres réserves".

## **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

## **Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

## **Conventions réglementées**

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 août 2016.

## **Conclusion**

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 août 2016.

**La gérance**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "La gérance".

# **ARTISANS QUALIF' ENERGIES**

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 500.00 Euro

Siège social : 30 boulevard Jean Baptiste Vérany

06300 NICE

791 788 987 RCS

---

## **TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017**

### **PREMIÈRE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 août 2016, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

### **DEUXIÈME RESOLUTION**

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

### **TROISIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2016, s'élevant à 109.75 €, de la manière suivante :

- Un résultat de ..... 109.75 €
- Une somme de 109.75 €  
affectée en totalité au compte "Autres réserves".

### **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

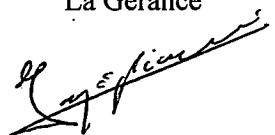
L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

## **QUATRIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Copie certifiée conforme

La Gérance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "La Gérance".

Formulaire obligatoire (article 302 septies)  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SARL ARTISANS QUALIF' ENERGIES</b>					Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise <b>30 boulevard Jean Baptiste Vérany 06300 NICE</b>					*	
Numéro SIRET* <b>7 9 1 7 8 8 9 8 7 0 0 0 1 8</b>						
Durée de l'exercice en nombre de mois* <b>12</b>		Durée de l'exercice précédent* <b>12</b>				
					Exercice N clos le <b>31/08/2016</b>	
<b>ACTIF</b>						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Brut <b>1</b>	Amortissements-Provisions <b>2</b>	Net <b>3</b>	
	{ Fonds commercial* Autres*		010	012		
			014	016		
	Immobilisations corporelles*		028	6 841	030 4 589	2 252
	Immobilisations financières* (1)		040	60	042	60
		044	6 901	048 4 589	2 312	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	16 050	
		Marchandises *		060	4 600	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	13 164	
		Autres* (3)		072	107	
	Valeurs mobilières de placement		080			
	Disponibilités		084	3 931		
	Charges constatées d'avance *		092	63		
			096	37 916		
	Total général (I + II)		110	44 818	112 4 589	40 228
<b>PASSIF</b>					Exercice N NET <b>1</b>	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120 1 500	
	Écarts de réévaluation				124	
	Réserve légale				126 712	
	Réserves réglementées*				130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)				131 ) 132 19 305	
	Report à nouveau				134	
	Résultat de l'exercice				136 109	
	Provisions réglementées				140	
				Total I 142 21 628		
Provisions pour risques et charges				Total II 154		
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166 2 147	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)				169 3 314 ) 172 16 452	
Produits constatés d'avance				174		
				Total III 176 18 599		
				Total général (I + II + III) 180 40 228		
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182 457	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL ARTISANS QUALIF' ENERGIES		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N° clos le 31/08/2016
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export et livraisons intracommunautaires	(209) 210
	Production vendue	{ biens services*	(215) 214	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	217 16 600 218	135 620
	Production immobilisée*			222 11 898
	Subventions d'exploitation reçues			224
	Autres produits			226 230 1 411
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232 148 930
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234 ( 78)
	Variation de stock (marchandises)*			236 ( 600)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238 47 368
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242 71 491
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 578	)	244 2 561
	Rémunérations du personnel*			250 15 123
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252 11 030
	Dotations aux amortissements*			254 1 575
	Dotations aux provisions			256
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259	)	262
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		)	
	Total des charges d'exploitation (II)			264 148 473
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280 24
	Produits exceptionnels		(IV)	290
	Charges financières :		(V)	294 2
	Charges exceptionnelles		(VI)	300 297
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306 72
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>				
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312 109	314
Réintégations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles*		322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324 72	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330 297	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				
Déductions	Entreprises nouvelles (44. séries)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987 127
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. séries A)	989 138
	Divers* dont ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344 346
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655 350
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		352 478	354
	Déficits antérieurs reportables :* .....	dont imputés sur le résultat :	356	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370 478 372

## **ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)**

SARL ARTISANS QUALIF' ENERGIES  
30 boulevard Jean Baptiste Vérany  
06300 NICE

## B - RESULTAT FISCAL

## Divers à réintégrer

## **ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)**

SARL ARTISANS QUALIF' ENERGIES  
30 boulevard Jean Baptiste Vérany  
06300 NICE

(ligne 1 à 1)  
N° 2033-B

## B - RESULTAT FISCAL

## Divers à déduire

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)										Néant <input type="checkbox"/> *
Désignation de l'entreprise : SARL ARTISANS QUALIF' ENERGIES										
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	457	444		446	457	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	4 900	462		464		466	4 900	
Autres immobilisations corporelles	470	1 484	472		474		476	1 484		
Immobilisations financières	480		60	482		484		486	60	
<b>TOTAL</b>	<b>490</b>		<b>6 444</b>	<b>492</b>	<b>457</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>6 901</b>	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	47	534		536	47	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	2 367	552	1 033	554		556	3 400	
	Autres immobilisations corporelles	560	646	562	494	564		566	1 141	
<b>TOTAL</b>	<b>570</b>		<b>3 014</b>	<b>572</b>	<b>1 575</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>4 589</b>	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Immobilisations	Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values					
					Court terme * ⑤	Long terme				
1					19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>					579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i> )								591		
<b>TOTAL</b>					596		585	597	599	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL ARTISANS QUALIF' ENERGIES						Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>			680		682		684		686
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)
			Dotations		Reprises				
Immobil. incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
<b>TOTAL</b>			770		775				
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>						<b>III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent <sup>(1)</sup>			982			Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		
Déficits imputés			983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996		
Déficits reportables			984			<b>IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA</b>			
Déficits de l'exercice			860			Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129		
Total des déficits restant à reporter			870			<b>V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)</b>	800	<input type="checkbox"/>	
<b>VI DIVERS</b>									
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381		Montant de la TVA collectée			374	17 026
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant			380	11 030	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	13 945
N° du centre de gestion agréé			388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SARL ARTISANS QUALIF' ENERGIES		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *						
Exercice ouvert le : 01/09/2015 et clos le : 31/08/2016		Durée en nombre de mois 12						
<b>I</b>	<b>Production de l'entreprise</b>							
Ventes de marchandises	108							
Production vendue – Biens	109							
Production vendue – Services	141							
Production stockée	111							
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143							
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	113							
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115							
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116							
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118							
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119							
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153							
	<b>TOTAL 1</b>	144						
<b>II</b>	<b>Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)</b>							
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121							
Variation de stocks (marchandises)	122							
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123							
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145							
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125							
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146							
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128							
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148							
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150							
Taxes sur le C.A.autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133							
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135							
	<b>TOTAL 2</b>	152						
<b>III</b>	<b>Valeur ajoutée produite</b>							
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2 137							
<b>IV</b>	<b>Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>							
Valeur Ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.								
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020							
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022							
Période de référence	024		160					
Date de cessation			186					
<b>CFE : Qualification des effectifs</b>								
Effectifs moyen du personnel						376		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	Dont apprentis		Dont handicapés		861			
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).								
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.								

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1  
1

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

31/08/2016

N° SIRET

7 9 1 7 8 8 9 8 7 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL ARTISANS QUALIF' ENERGIES

ADRESSE (voie)

30 boulevard Jean Baptiste Vérany

CODE POSTAL

06300

VILLE

NICE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

#### I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

#### II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  M Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays  FRANCE

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	1
---	---

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE

31/08/2016

N° SIRET

7 9 1 7 8 8 9 8 7 0 0 0 1 8

## DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL ARTISANS QUALIF' ENERGIES

ADRESSE (voie)

30 boulevard Jean Baptiste Vérany

CODE POSTAL

06300

VILLE

NICE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ARTISANS QUALIF' ENERGIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2016, dont le total est de 40 228 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 110 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2015 au 31/08/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/12/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	6 384	458		6 842
Immobilisations financières	60			60
<b>Total</b>	<b>6 444</b>	<b>458</b>		<b>6 902</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 014	1 575		4 590
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>3 014</b>	<b>1 575</b>		<b>4 590</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>2 312</b>

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		458		458
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>458</b>		<b>458</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 13 395 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b><i>Créances de l'actif immobilisé :</i></b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	60		60
<b><i>Créances de l'actif circulant :</i></b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	13 164	13 164	
Autres	107	107	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	64	64	
<b>Total</b>	<b>13 395</b>	<b>13 335</b>	<b>60</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 500,00 Euro décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 15,00 Euro.

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 18 600 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<b>Emprunts obligataires convertibles (*)</b>				
<b>Autres emprunts obligataires (*)</b>				
<b>Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :</b>				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
<b>Emprunts et dettes financières divers (*) (**)</b>				
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	2 147	2 147		
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	11 189	11 189		
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>				
<b>Autres dettes (**)</b>	5 264	5 264		
<b>Produits constatés d'avance</b>				
<b>Total</b>	<b>18 600</b>	<b>18 600</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(**) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés	3 314			

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	48
Charges sociales – charges à payer	5 213
Etat – autres charges à payer	1 205
Divers – charges à payer	1 950
<b>Total</b>	<b>8 417</b>

**Notes sur le bilan**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance		64	
<b>Total</b>	<b>64</b>		

**Notes sur le compte de résultat**

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales		297
<b>TOTAL</b>	<b>297</b>	